



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord, le 9 juin 2015 à 20 h 26, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier
Mme Danielle Hubert, directrice des finances

Sont aussi présents :

Une dizaine de personnes assistent également à la séance.

R1506-401

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 26 par le maire Jonathan Lapierre.

R1506-402

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2015
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.1.1 Vente d'immeuble municipal – Salle de l'âge d'or de Bassin – M. Denis Painchaud et Mme France Painchaud – Réduction du prix de vente
 - 7.2 Finances
 - 7.2.1 Dépôt et adoption du rapport financier 2014
 - 7.2.2 Dépôt du rapport semestriel sur l'état des revenus et dépenses



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

- 7.2.3 Appropriation de surplus – Gestion des contributions municipales
- 7.2.4 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d’offres n° 238 – Attribution de contrats – Fourniture de carburant
- 7.3 Ressources humaines
 - 7.3.1 Embauche de personnel – Opérateur eau potable et recherche de fuites – Poste saisonnier temporaire – Remplacement d’un retrait préventif et congé de maternité
- 7.4 Aménagement du territoire et de l’urbanisme
 - 7.4.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d’urbanisme et d’environnement du 27 mai 2015
 - 7.4.2 Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l’immeuble sis au 1022, chemin du Gros-Cap – Village de L’Étang-du-Nord
 - 7.4.3 Demande de dérogation mineure – Propriétaires de l’immeuble sis au 98, chemin du Cap-Vert – Village de Fatima
 - 7.4.4 Demande de dérogation mineure – Propriétaires de l’immeuble sis au 111, chemin de la Petite-Baie – Village de Havre-aux-Maisons
 - 7.4.5 Service d’agent(e) canin(e) – Autorisation de signature – Contrat de service avec la Clinique vétérinaire de l’archipel
- 7.5 Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.5.1 Autorisation de signature – Demande d’aide financière – Fonds d’aide aux initiatives régionales (FAIR) – Volet 4
 - 7.5.2 Adhésion à l’Unité régionale loisir et sport – Nomination d’une déléguée à l’assemblée générale
- 7.6 Service de l’ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.6.1 Appel d’offres n° 225-3 – Vente de l’immeuble sis au 1589, chemin de l’Étang-du-Nord
- 7.7 Réglementation municipale
 - 7.7.1 Adoption du Règlement n° 2015-04 abrogeant le Règlement n° 2014-18 décrétant un emprunt au fonds général de 295 790 \$ pour l’exercice financier 2014 conformément à l’article 11 du chapitre 30 des lois de 2013
 - 7.7.2 Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt de 3 517 246 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme TECQ
- 8. Affaires diverses :
 - Demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX

R1506-403

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2015

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance tenue le 11 mai dernier.

Sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

N1506-404

RAPPORT DES COMITÉS

Comité sur la problématique du Havre-aux-Basques

Le maire informe de la mise en place du comité sur la problématique du Havre-aux-Basques en saison hivernale dont une première rencontre s'est tenue le 8 juin dernier. En plus des représentants municipaux, trois citoyens de L'Île-du-Havre-Aubert ont accepté de siéger à ce comité, soit MM. André Poirier, Gilles Arseneau et Donald Leblanc ainsi que Louis Vigneau comme représentant du ministère des Transports du Québec.

R1506-405

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 4 au 28 mai 2015 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total 961 234,02 \$.

N1506-406

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

R1506-407

Vente d'immeuble municipal – Salle de l'âge d'or de Bassin – M. Denis Painchaud et Mme France Painchaud – Réduction du prix de vente

CONSIDÉRANT QU' en 2012, la Municipalité a procédé par appel d'offres pour la vente de l'immeuble communément appelé « Salle de l'âge d'or de Bassin »;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

CONSIDÉRANT QUE le 13 novembre 2012, lors de sa séance ordinaire, le conseil a accepté l'offre de 55 000 \$ soumise par monsieur Denis Painchaud;

CONSIDÉRANT QU' au cours de la procédure de vente, la question de la non-conformité du système de traitement et d'évacuation des eaux usées de l'immeuble a été soulevée;

CONSIDÉRANT QUE les parties en sont arrivées à un consensus et que le conseil accepte de déduire de l'offre initiale de 55 000 \$ un montant de 5 173,88 \$, correspondant aux coûts estimés pour l'aménagement d'un système de traitement et d'évacuation des eaux usées, et ce, à la condition que l'acquéreur procède à l'aménagement d'une installation septique conforme dans un délai raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire retenu, soit monsieur Denis Painchaud, souhaite de plus effectuer l'enregistrement de cette transaction d'acquisition devant notaire sous deux noms et que le fait d'acquiescer à cette demande ne cause aucun préjudice aux autres soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil autorise la vente de l'immeuble « Salle d'âge d'or de Bassin » en faveur de monsieur Denis Painchaud et de madame France Painchaud au coût de 49 826,12 \$ incluant les taxes.

Le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document notarié concernant cet immeuble.

Cette résolution abroge la résolution numéro R1502-325 adoptée à la séance ordinaire du 10 février 2015.

FINANCES

R1506-408

Dépôt et adoption du rapport financier 2014

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2014 de la Municipalité sont achevés;

CONSIDÉRANT QUE copies de ces rapports ont été soumises pour approbation aux membres du conseil;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que l'on prenne acte du dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur, pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2014, préparés par la firme Corbeil Boudreau & associés.

Ces rapports sont adoptés tels que déposés et seront transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

R1506-409

Dépôt du rapport semestriel sur l'état des revenus et dépenses

En vertu de l'article 105,4 de la Loi sur les cités et villes, la directrice des finances, Danielle Hubert, dépose les états comparatifs des revenus et dépenses pour le premier semestre de l'année en cours.

R1506-410

Appropriation de surplus – Gestion des contributions municipales

CONSIDÉRANT QUE le conseil reçoit occasionnellement de la part d'organismes ou d'associations, des demandes de contribution financière pour la tenue d'activités à caractère particulier ou pour assurer le soutien financier du milieu à la réalisation de projets;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mettre en place une politique relative à l'octroi de contributions financières liées à ces demandes;

CONSIDÉRANT QU' aucun budget n'est actuellement disponible à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil autorise la Direction des finances à approprier 17 700 \$, à même le surplus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, laquelle somme sera affectée au poste budgétaire « gestion des contributions municipales ».

R1506-411

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 238 – Attribution de contrats – Fourniture de carburant

CONSIDÉRANT l'appel d'offres n° 238 sur invitation, lancé par la Municipalité le 4 mai 2015, relativement à la fourniture de carburant;



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE sur les six soumissions reçues, quatre sont conformes au devis, lesquelles sont les suivantes :

Soumissionnaires		Remise / litre
D.S.L. Auto inc. (IHA)	<i>Essence régulière</i>	1.15 ¢ / litre
	<i>Diesel</i>	1.15 ¢ / litre
Madeleine Automobiles enr. (EDN)	<i>Essence régulière</i>	2.00 ¢ / litre
	<i>Diesel</i>	4.00 ¢ / litre
Les Entreprises Rilathes inc. (CAM)	<i>Essence régulière</i>	2.00 ¢ / litre
	<i>Diesel</i>	4.00 ¢ / litre
Station-service Jeannot Miousse inc. (FAT)	<i>Essence régulière</i>	2.00 ¢ / litre
	<i>Diesel</i>	4.00 ¢ / litre

CONSIDÉRANT les dispositions prévues au document d'appel d'offres concernant les conditions d'attribution de contrat par secteur;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

d'accepter les soumissions déposées par :

- D.S.L. Auto inc. – L'Île-du-Havre-Aubert
- Madeleine Automobiles enr. – L'Étang-du-Nord
- Les Entreprises Rilathes inc. – Cap-aux-Meules
- Station-service Jeannot Miousse inc. – Fatima

RESSOURCES HUMAINES

R1506-412

Embauche de personnel – Opérateur eau potable et recherche de fuites – Poste saisonnier temporaire – Remplacement d'un retrait préventif et congé de maternité

Le Service des ressources humaines a procédé, en mars dernier, à un appel de candidatures par affichage externe d'un poste saisonnier temporaire d'opérateur en eau potable et recherche de fuites pour le remplacement d'un retrait préventif et congé de maternité. Parmi les quinze offres reçues, six candidats ont été convoqués en entrevue.

Au terme de ce processus, le comité de sélection recommande la candidature de monsieur François Cormier.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

que le conseil municipal accepte la recommandation faite par le comité de sélection et confirme l'embauche de monsieur François Cormier à titre d'opérateur eau potable et recherche de fuites. La période de travail prévue pour ce poste est d'avril à septembre.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

R1506-413

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 27 mai 2015

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

de prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 27 mai 2015.

R1506-414

Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 1022, chemin du Gros-Cap – Village de L'Étang-du-Nord

La propriétaire du bâtiment sis au 1022, chemin du Gros-Cap, du village de L'Étang-du-Nord, souhaite procéder à des travaux consistant en la fermeture de l'abri d'auto qui, une fois fermé, deviendrait un agrandissement du bâtiment principal créant ainsi une situation où le bâtiment principal serait situé trop près de l'une de ses lignes avant (coin de rue).

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, la propriétaire demande de reconnaître comme conforme un bâtiment principal situé à 3,9 mètres de la ligne avant alors que la distance minimale est de 7,5 mètres.

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation n'est pas susceptible de causer préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation positive faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 27 mai 2015;

CONSIDÉRANT QU' un avis a été publié dans le journal *Le Radar* en date du 29 mai 2015, voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU' en cours de séance, ce projet n'a suscité aucune opposition de la part de l'une ou l'autre des personnes présentes;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

de reconnaître comme conforme, une fois agrandi, le bâtiment situé au 1022,
chemin du Gros-Cap, du village de L'Étang-du-Nord.

R1506-415

Demande de dérogation mineure – Propriétaires de l'immeuble sis au 98, chemin du Cap-Vert – Village de Fatima

Les propriétaires du bâtiment principal sis au 98, chemin du Cap-Vert, du village de Fatima, souhaitent construire un bâtiment secondaire. La configuration du droit de passage, reliant le chemin public au terrain, obligerait les demandeurs à prévoir une situation où la cour avant serait en lien avec le droit de passage et non avec la rue publique.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent à la Municipalité de reconnaître comme conforme le fait que la cour avant soit en lien avec le chemin public et non avec le droit de passage, comme le prévoit la réglementation actuelle en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation n'est pas susceptible de causer préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation positive faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 27 mai 2015;

CONSIDÉRANT QU' un avis a été publié dans le journal *Le Radar* en date du 29 mai 2015, voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU' en cours de séance, ce projet n'a suscité aucune opposition de la part de l'une ou l'autre des personnes présentes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

de reconnaître comme conforme, le positionnement du bâtiment secondaire, situé au 98, chemin Cap-Vert, du village de Fatima.

R1506-416

Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 111, chemin de la Petite-Baie – Village de Havre-aux-Maisons

La propriétaire du bâtiment sis au 111, chemin de la Petite-Baie, du village de Havre-aux-Maisons, souhaite procéder à un agrandissement de son bâtiment principal de telle sorte que la superficie totale dépasserait celle autorisée à l'intérieur d'un corridor panoramique.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, la propriétaire demande de reconnaître comme conforme un bâtiment d'une superficie totale de 99,9 m², alors que le Règlement de zonage actuellement en vigueur limite cette superficie à 92,9 m².

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation n'est pas susceptible de causer préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation n'aura pas d'impact négatif sur la notion de corridor panoramique;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation positive faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 27 avril 2015;

CONSIDÉRANT QU' un avis a été publié dans le journal *L'Info-municipale* en date du 22 mai 2015, voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU' en cours de séance, ce projet n'a suscité aucune opposition de la part de l'une ou l'autre des personnes présentes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

de reconnaître comme conforme, une fois agrandi, le bâtiment situé au 111, chemin de la Petite-Baie, du village de Havre-aux-Maisons.

R1506-417

Service d'agent(e) canin(e) – Autorisation de signature – Protocole d'entente avec la Clinique vétérinaire de l'archipel

Depuis 2013, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine offre à la population les services d'une agente canine dont le mandat est d'appliquer la réglementation relative aux chiens.

Le premier contrat de l'agente d'une durée de deux ans étant échu, la Municipalité entend continuer d'offrir ce service, apprécié de ses citoyens, mais dorénavant par l'entremise d'une entente avec le secteur privé.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté des règlements régissant les animaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite continuer à offrir à la population et sur l'ensemble de son territoire les services d'un (e) agent (e) canin (e);

CONSIDÉRANT QUE la Clinique vétérinaire de l'archipel est en mesure d'offrir ce service à la Municipalité;



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU' il existe déjà entre la Clinique vétérinaire et la Municipalité une entente relative à la garde des chiens errants capturés et à leur euthanasie lorsque ceux-ci ne sont pas réclamés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil municipal confie à la Clinique vétérinaire de l'archipel le mandat d'embaucher un (e) agent (e) canin (e) qui aura la responsabilité d'appliquer sur l'ensemble du territoire les dispositions réglementaires applicables aux chiens, et ce, pour une période de 12 semaines s'échelonnant du 15 juin au 4 septembre 2015;

que le conseil municipal autorise le versement d'une somme de 18 500 \$ plus les taxes applicables à la Clinique vétérinaire couvrant tous les frais requis pour l'exécution de ce mandat et autorise le directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, Serge Bourgeois, à signer le protocole d'entente rédigé à cette fin;

La Municipalité verra à assurer la réception, la gestion et le suivi de l'ensemble des plaintes et requêtes de même que l'émission d'avis ou de constat d'infraction en lien avec le contrôle des chiens en collaboration avec l'agent (e) canin (e).

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R1506-418

Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) – Volet 4

CONSIDÉRANT QUE la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire a soumis, auprès du gouvernement provincial, une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) –Volet 4;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permettra à la Municipalité d'assurer un soutien à l'entretien des infrastructures municipales et au mobilier extérieur pour les activités liées aux secteurs récréotouristique, culturel, sport et loisir;

CONSIDÉRANT QUE ce programme contribue pour 90 % du financement de la main-d'œuvre et du matériel et que la participation financière de la Municipalité est à hauteur de 4 444 \$ pour une demande de financement de 44 444 \$;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

N° de résolution
ou annotation

que le conseil autorise le directeur du Service loisir, culture et vie communautaire, Michel Leblanc, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document concernant la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales – Volet 4;

que le conseil autorise le maire, Jonathan Lapierre, à signer le protocole d'entente prévu à cette fin.

R1506-419

Adhésion à l'Unité régionale loisir et sport – Nomination d'une déléguée à l'assemblée générale

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la nomination d'un représentant de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine l'assemblée générale annuelle de l'Unité régionale du loisir et sport;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil municipal mandate madame Monica Poirier, régisseur à la vie communautaire, comme représentante à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

R1506-420

Appel d'offres n° 225-3 – Vente de l'immeuble sis au 1589, chemin de l'Étang-du-Nord

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé, en avril 2015, un appel d'offres pour la vente de l'immeuble abritant les bureaux du Service loisir, culture et vie communautaire ainsi que la bibliothèque municipale du village de L'Étang-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions suivantes ont été reçues :

- Regroupement d'organismes sans but lucratif (Entraide communautaire des Îles inc., Groupe d'entraide Allaitement Sein-Pahtique et l'Embellie) au prix symbolique de 1,00 \$;
- Claude Poirier, planificateur financier, au prix de 70 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé à l'analyse des deux offres reçues et qu'il a pris connaissance de l'argumentaire présenté par le regroupement d'organismes justifiant leurs besoins en raison de la vente éventuelle de l'immeuble qu'ils occupent actuellement, soit l'école Marguerite-d'Youville;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil autorise la vente de l'immeuble municipal situé au 1589, chemin de l'Étang-du-Nord, identifié comme étant le lot 3 394 711 du cadastre du Québec, au prix de 70 000 \$ plus les taxes applicables, en faveur de M. Claude Poirier.

Le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à cette transaction.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1506-421

Adoption du Règlement n° 2015-04 abrogeant le Règlement n° 2014-18 décrétant un emprunt au fonds général de 295 790 \$ pour l'exercice financier 2014 conformément à l'article 11 du chapitre 30 des lois de 2013

ATTENDU QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a adopté le 16 décembre 2014, le Règlement n° 2014-18 décrétant un emprunt au fonds général de 295 790 \$ pour l'exercice financier 2014 conformément à l'article 11 du chapitre 30 des lois de 2013;

ATTENDU QUE sur recommandation de la Direction des finances et après avoir pris connaissance des résultats du rapport financier de 2014, le conseil municipal juge opportun d'abroger le règlement n° 2014-18, un emprunt au fonds général n'étant plus requis;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 11 mai 2015;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil décrète ce qui suit :



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

N° de résolution
ou annotation

Article 1 Abrogation du Règlement n° 2014-18

Le Règlement n° 2014-18 décrétant un emprunt au fonds général de 295 790 \$ pour l'exercice financier 2014 conformément à l'article 11 du chapitre 30 des lois de 2013, adopté à la séance extraordinaire du conseil de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine le 16 décembre 2014, est par le présent règlement abrogé.

Article 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

R1506-422

Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt de 3 517 246 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme TECQ

Le conseiller Roger Chevarie donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un Règlement décrétant un emprunt de 3 517 246 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme TECQ.

AFFAIRES DIVERSES

R1506-423

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit réaliser divers travaux de voirie et d'asphaltage dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des services techniques et des réseaux publics doit présenter au député provincial le formulaire de demande de subvention pour l'exercice financier 2015-2016;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, soit autorisée à soumettre au député provincial, Germain Chevarie, une demande d'aide financière dans le cadre du PAARRM et à signer tout document requis à cette fin.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

N° de résolution
ou annotation

N1506-424

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont :

- ❖ Appel d'offres n° 225-3 – Vente de l'immeuble sis au 1589, chemin de l'Étang-du-Nord – Demande de rencontre avec les organismes communautaires occupant l'immeuble de l'école Marguerite-d'Youville
- ❖ Le prix de vente de l'immeuble sis au 1589, chemin de l'Étang-du-Nord

R1506-425

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Léon Déraspe, appuyée par Jean-Mathieu Poirier, il est unanimement résolu de lever la séance à 21 h 13.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier